



« Protection des données personnelles »



Professionnels

Articles.....	2
Ouvrages.....	4
Rapports.....	5
Sites web.....	6
Vidéos.....	7
Textes officiels.....	8

Articles

ALLAERT, François-André, et al. **Les enjeux de la sécurité des objets connectés et applications de santé**. JOURNAL DE GESTION ET D'ECONOMIE MEDICALES, 2016 ; 34(5) : 311-319. [Article payant]

<https://www.cairn.info/revue-journal-de-gestion-et-d-economie-medicales-2016-5-page-311.htm>

Le marché des objets connectés et des applications de santé (OCS) est en plein essor et devrait représenter plusieurs milliards d'euros de chiffre d'affaires dans les prochaines années. Leur développement aura un impact similaire à ce que nous avons connu avec le développement d'internet au début de ce siècle mais plus encore il devrait bouleverser l'organisation de notre système de santé, changer profondément les modalités de prise en charge des patients et révolutionner la prévention, mais il pourrait aussi remettre en question le secret médical et la protection des données personnelles. Cet article analyse les conséquences sociétales des OCS, la nécessité d'une double évaluation médicale et éthique et l'impérative nécessité de l'établissement d'un référentiel de sécurité auxquels pourront se conformer les industriels dans l'optique d'un contrôle non pas a priori mais a posteriori pour ne pas bloquer l'innovation. [résumé d'éditeur]

BAUDOT Pierre-Yves. **Open et big data [dossier]**. INFORMATIONS SOCIALES, 2015 ; (191) : 1-118. [Article payant]

<http://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2015-5.htm>

La révolution numérique transforme nos sociétés et nos vies. Entre autres caractéristiques, elle génère la production d'immenses quantités de données. L'effet conjugué de l'augmentation exponentielle de la puissance de calcul et de stockage des ordinateurs permet ainsi aux acteurs publics et privés de disposer de moyens inégalés dans l'histoire pour analyser et diffuser leurs données. Ce mouvement d'ouverture des données administratives, appelé 'open data' ou 'données ouvertes', est souvent présenté comme une voie de la réforme de l'État. La notion de 'big data' (données massives), souvent associée au terme d'open data, relève d'une toute autre démarche. [résumé d'auteur]



BEFFY Magaliet al. **Big data et protection sociale [dossier]**. REVUE FRANCAISE DES AFFAIRES SOCIALES, 2017 ; (4) : 7-168. [Article payant]

<https://www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2017-4.htm>

Ce numéro comprend exclusivement un dossier consacré au big data et à la protection sociale. Il est composé de cinq articles et de six 'points de vue'. Les premiers adoptent des angles variés, soit théoriques, soit pratiques, comme celui qui rend compte de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les traitements des cancers. Le premier 'point de vue' fait le point sur le big data et statistique publique, les suivants offrent aux lecteurs autant d'exemples d'applications de ces nouvelles techniques de traitement de données 'massives'. [d'après résumé d'auteur]

BEKHAT Nacéra, MENAPACE Marjorie, SAULNIER Stéphanie, SEILLER Stéphane, BENYAHIA Nesrine, THEARD-JALLU Cécile, LUCAS Jacques, POLITI Cyrille. **RGPD, enjeux et pratiques. [dossier]**. REVUE HOSPITALIERE DE FRANCE, 2018 ; (581) : 16-27. [Article payant]

<http://www.revue-hospitaliere.fr/Revue/581/RGPD-ENJEUX-ET-PRATIQUES>

BERANGER, J. **Chapitre 1. De l'étude des risques à la traduction des enjeux éthiques des Big Data en santé**, JOURNAL INTERNATIONAL DE BIOETHIQUE ET D'ETHIQUE DES SCIENCES, 2017 ; 28(3) : 15-25. [Article payant]

<http://www.cairn.info/revue-journal-international-de-bioethique-et-d-ethique-des-sciences-2017-3-page-15.htm>

Les Big Data perturbent sensiblement le microcosme médical allant jusqu'à remettre en question les paradigmes de la Médecine d'Hippocrate telle que nous la connaissons auparavant. Dès lors, une réflexion sur l'étude des risques associée aux enjeux éthiques autour de la donnée de santé à caractère personnel s'impose à nous. Notre étude se base sur de nombreuses enquêtes terrain, des interviews ciblées auprès des différents acteurs, ainsi que sur une recherche bibliographique sur le sujet. Ces travaux ont aboutis à la réalisation d'une méthode innovante sur l'alignement des concepts d'une ontologie des risques à ceux d'une ontologie des exigences d'objectifs éthiques

des Big Data en santé. L'objectif est de donner du sens et des recommandations à la réalisation, la mise en place et l'utilisation de la donnée personnelle en santé afin de mieux la contrôler. [résumé d'éditeur]

BETRANGER Jérôme. **E-santé, m-health, big data médicaux. Vers une hiérarchisation des données médicales.** REVUE HOSPITALIERE DE FRANCE, 2015 ; (562) : 70-74. [Article payant]

<http://www.revue-hospitaliere.fr/Revue/562/NUMERIQUE-EN-S-NTE/E-sante-m-health-big-data-medicaux>

De la philosophie aux sciences technologiques, de l'anthropologie à la médecine thérapeutique, de la bioéthique au droit, les parcours de notre approche épistémologique de la communication des savoirs médicaux via les NTIC sont tout sauf linéaires. Ils créent des matrices, des passerelles, des réseaux dont les logiques se déploient dans un environnement interdisciplinaire complexe destiné à provoquer des réflexions nouvelles, des remises en question, des interactions oubliées. En d'autres termes, à soulever le doute et à maîtriser les incertitudes qui entourent la dimension communicationnelle de l'information médicale. [Résumé des auteurs]



CHOUCRALLAH Ingrid, ARDIC PULAS Talin, TUYTTEN Anthony. **Le dossier de soins informatisé, gage d'évolution des pratiques soignantes.** SOINS AIDES SOIGNANTES, 2011 ; (38) : 24-25. [Article payant]

<http://www.em-premium.com/article/282052>

Le développement permanent des nouvelles technologies accompagne l'évolution de la société. La décennie passée s'est attachée à moderniser l'hôpital en informatisant ses structures. Aujourd'hui, la gestion du dossier de soins informatisé est au cœur de la pratique soignante. Quels en sont les bénéfices pour le patient et pour le personnel hospitalier ? [résumé d'auteur]

DEBIES E. **L'ouverture et la réutilisation des données de santé : Panorama et enjeu.** REVUE DE DROIT SANITAIRE ET SOCIAL, 2016 ; (4) : 697-708. [Article payant]

L'article 193 de la loi du 26 janvier 2016 offre les conditions d'une « ouverture maîtrisée » des données de santé. Il ne s'agit pas de toutes les données de santé et leur ouverture est limitée à des fins strictes : recherche, étude ou évaluation présentant un caractère d'intérêt public. Dans ce but, un « système national de données de santé » est créé, qui est alimenté des données de différentes bases médico-administratives, notamment le Système national d'information inter-régimes d'Assurance maladie (Sniir-Am) créé en 1999. [résumé d'éditeur]



Données de masse en santé JOURNAL INTERNATIONAL DE BIOETHIQUE 2017 ; 28(3) : 39-50. [Article payant]

<https://www.cairn.info/revue-journal-international-de-bioethique-et-d-ethique-des-sciences-2017-3.htm>

L'utilisation des données de santé est de plus en plus considérée comme un enjeu central pour la recherche mais également pour le soin. La génération de ces données est une valeur ajoutée pour la conduite d'études à grande échelle, elle est même considérée comme une (r)évolution dans la méthodologie de la recherche ou encore la médecine personnalisée. Plusieurs facteurs ont

influencé l'accélération de l'utilisation des données de santé conduisant à re-questionner les principes juridiques posés pour la protection des données de santé tant en droit français qu'en droit européen.

GEKIERE Claire. **Ecrire ou saisir, peut-on choisir ?** EMPAN, 2018; (110) : 64-67. [Article payant]

https://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=EMPA_110_0064

Dans les services hospitaliers, écrivons-nous sur nos patients ou les saisissons-nous, via la collecte de leurs 'données de santé', dans nos DPI (Dossiers patient informatisés) dont l'usage s'est répandu ? En psychiatrie, cela fabrique-t-il une mise en récit des souffrances humaines ou un empilement de données construisant le profil de troubles psychiatriques ? L'augmentation concomitante de la recherche de sécurisation des systèmes d'information et de l'élargissement de l'accès aux données sensibles de patients ou d'usagers de structures sociales par des 'partenaires' de plus en plus nombreux est-elle ou non un paradoxe ? En résumé, que fabriquons-nous quand nous écrivons dans nos dossiers et à quoi exposons-nous les personnes dont nous devons

prendre soin (au sens large du terme) ? [résumé d'auteur]

KAAG François. **RGPD, les nouvelles obligations des hébergeurs de santé**. DECISION SANTE 2018. [Article payant]

https://www.decision-sante.com/actualites/article/2018/05/03/rgpd-les-nouvelles-obligations-des-hebergeurs-de-sante_27461

PECHILLON Eric. **L'accès ouvert aux données de santé : la loi peut-elle garantir tous les risques de dérives dans l'utilisation de l'information ?** INFORMATION PSYCHIATRIQUE, 2015 ; 91(8) : 645-649. [Article payant]

<http://www.cairn.info/revue-l-information-psychiatrique-2015-8-page-645.htm>

'Il apparaît[...] que le système de données de santé constitue un bien public qui ne peut être approprié par aucun des acteurs du système. Il doit être administré dans l'intérêt commun par une autorité légitime en concertation avec l'ensemble des parties prenantes'. Partant de ce point de départ, le législateur envisage de modifier les conditions à leur accès en remettant à plat le dispositif existant afin de permettre une meilleure exploitation de cette 'formidable banque de données'. Nombreux sont les observateurs qui s'inquiètent des risques liés à une ouverture massive de ce type d'information.[Résumé d'auteur]



RUBINSTEIN, B. **Objets connectés, traçabilité et sécurité : La vigilance à 360°**. GESTIONS HOSPITALIERES, 2017 ; (565) : 234-238

Le Groupe Prisme milite depuis plusieurs années déjà pour une vigilance à 360° et une vision holistique des politiques de traçabilité et de sécurisation des biens, des personnes et des flux physiques et numériques associés, afin de parer à ces menaces. Son président présente ici les risques liés aux attaques informatiques soulignant les problématiques liées aux objets connectés et aux dispositifs médicaux modernes qui sont, de par leur vulnérabilité, de nouveaux chevaux de Troie disséminés dans l'hôpital. [d'après résumé de l'éditeur]

VERCASSON Sandrine, RIONDET Jean. **Les enjeux de la mise en place d'un SI partagé**. GESTIONS HOSPITALIERES 2015 ; (551) : 598-600.

La mise en place d'un système d'information partagé (SI) apparaît aujourd'hui comme une évidence si l'on veut améliorer la coordination des parcours de santé. D'autant plus pour les situations en situation complexe, c'est-à-dire à ceux qui combinent des critères de fragilités médicales et socio-économiques. Les diversités d'informations à collecter, analyser, fiabiliser, hiérarchiser et restituer sont considérables, sans compter les nombreux et divers intervenants. D'où la nécessité d'un SI partagé performant, efficace et sécuriser. [résumé de l'éditeur]



VILTER Vladimir, LENAIN Claire. **Des messageries sécurisées pour tous les professionnels de santé**. REVUE HOSPITALIERE DE FRANCE, 2014 ; (557) : 46-48.

Nouvelles organisations coopératives (maisons et pôles de santé, communautés hospitalières de territoires...) et applications TIC favorisent la prise en charge coordonnée des patients. Dans le cadre d'une médecine de parcours fondée sur la coopération des professionnels de santé, elles contribuent à améliorer l'efficacité, la qualité et la sécurité des soins. Le projet MSSanté, en phase test dans quinze établissements, réunira bientôt plusieurs messageries sécurisées et leurs utilisateurs au sein d'un même espace de confiance.[Résumé des auteurs]

WLODYKA Philippe, HANSSKE Arnaud, BOSSI Jeanne, MESSNER Laetitia, DALIFARD Benoît, LE FRANC Benoît, CANTE Jean-Pierre, ANGUILL Catherine, FELDMAN David. **Systemes d'information en santé [dossier]**. REVUE HOSPITALIERE DE FRANCE, 2012 ; (545) : 68-88.

Ouvrages

BEAUGRAND Thomas, et al. **Protection des données personnelles : se mettre en conformité d'ici le 25 mai 2018**. Montrouge : Editions législatives ; 2017.

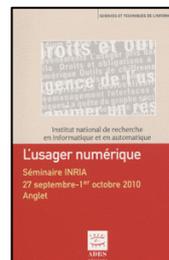
Le règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD)



s'applique le 25 mai 2018 dans les 28 pays de l'Union européenne, conférant davantage de protection pour les citoyens tout en imposant plus de responsabilités à ceux qui collectent, stockent, échangent ou transfèrent des données personnelles. Toutes les entreprises sont désormais redevables d'une obligation de mise en conformité, sous peine de sanctions pouvant aller jusqu'à 4% de leur chiffre d'affaires annuel. [résumé d'éditeur]

CALDERAN Lisette, HIDOINE Bernard, MILLET Jacques. **L'usager numérique**. Paris : ADBS ; 2010.

Qui est-il donc, l'usager numérique ? Comment le connaître ? Quelles représentations donne-t-il de lui-même ? Quelle est sa place dans l'e-entreprise ? Quel impact l'environnement numérique a-t-il sur ses usages ? De quels outils et méthodes dispose-t-il pour interagir avec les autres, pour analyser les masses d'informations qu'il reçoit, pour organiser sa veille ? Comment peut-il protéger sa vie privée et ses données personnelles ? Cet ouvrage présente les contributions des intervenants de diverses disciplines réunis par l'INRIA en septembre 2010 lors du séminaire 'IST et informatique' pour tenter de répondre à ces questions et de comprendre comment l'usager-internaute se situe dans le nouveau paysage de l'infosphère. [d'après résumé d'éditeur]



MATTIATA Fabrice. **RGPD et droit des données personnelles**. Paris : Eyrolles ; 2018.

Nouvelles notions, nouvelles obligations, sanctions alourdies, les acteurs publics et privés doivent rénover leur gouvernance pour diminuer leur exposition au risque. Une bonne protection des données personnelles représente plus qu'un avantage concurrentiel, notamment en termes d'image de marque ; c'est désormais un must. Voici une présentation complète, totalement remise à jour et remaniée, sur le droit des individus à voir leurs données personnelles protégées, sur les obligations des organisations et des entreprises en la matière, et sur les sanctions encourues en cas de manquement. [résumé d'éditeur]



Rapports

AGENCES FRANÇAISE DE LA SANTE NUMERIQUE. **Établissements de santé : préparez-vous au règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD)**. 2017.

https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/rgpd_-_etablissements_de_sante.pdf

Tous les établissements de santé sont concernés par le RGPD en tant que responsables de traitement de données personnelles dans leur organisme, et parfois également comme sous-traitants (dans le cadre d'un groupement par exemple) ; Le RGPD porte sur toutes les données personnelles issues des activités de l'établissement de santé, et pas uniquement sur les données de santé générées par la prise en charge des personnes ; De nombreuses actions sont à mener dès à présent, y compris pour les établissements qui disposent déjà d'un correspondant informatique et libertés [présentation]

BRAS Pierre-Louis. **Rapport sur la gouvernance et l'utilisation des données de santé**. Paris : Ministère des affaires sociales et de la santé. 2013.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/134000670/0000.pdf>

Issues des feuilles de soins et des résumés de sortie hospitaliers, dont on a retiré tous les éléments directement identifiants, les données du SNIIRAM décrivent l'offre et la consommation de soins ainsi que l'état de santé des quelque 65 millions d'habitants de notre pays dans la période récente. Utiliser davantage ces données pour produire de la connaissance et informer le public d'une part, protéger leur confidentialité d'autre part : ces exigences sont par nature contradictoires ou difficiles à concilier. Les données dont il est question dans ce rapport sont destinées à la recherche, aux statistiques, à l'aide à la décision et à l'information du public. Elles permettent de mieux connaître le système de santé, pour mieux l'utiliser, pour en débattre démocratiquement et pour l'améliorer. [résumé d'éditeur]

COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DES DROITS DE L'HOMME. **Avis du 22 mai 2018 de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme sur la protection de la vie privée à l'ère du numérique.** 2018.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036977283&dateTexte=&categorieLien=id>

Dans cet avis, la CNCDH soulignera d'abord la menace que fait peser le numérique sur le respect de la vie privée, cette menace devant toutefois être mesurée à l'aune des nouveaux visages de la vie privée (I). Elle recherchera, ensuite, les moyens les plus appropriés pour renforcer l'effectivité des garanties offertes (II). La Commission s'efforcera, enfin, de proposer des mesures permettant d'atteindre un équilibre protecteur et pérenne dans l'architecture des droits de l'homme (III). [extrait de l'introduction]

COMMISSION NATIONALE INFORMATIQUE ET LIBERTE, ORDRE NATIONAL DES MEDECINS. **Guide pratique sur la protection des données personnelles.** 2018.

<https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/guide-cnom-cnil.pdf>

Le présent guide pratique a pour ambition d'orienter les médecins, en exercice libéral, dans la mise en œuvre des obligations prévues par la nouvelle réglementation sur la protection des données personnelles. [introduction]

FEHAP. **Règlement européen sur la protection des données personnelles: une révolution, une contrainte et une opportunité.** 1ère journée régionale « Système d'information en santé ». 2018.

http://www.fehap.fr/upload/docs/application/pdf/2018-04/asip_sante_rgpd-fehap_13042018.pdf

Présentation issue de la journée d'étude.

LUCAS Jacques. **Dématérialisation des documents médicaux : créer la confiance pour favoriser l'informatisation.** Paris : Conseil national de l'ordre des médecins. 2010.

<http://www.conseil-national.medecin.fr/sites/default/files/Demat%C3%A9rialisation%20des%20documents%20m%C3%A9dicaux.pdf>

Les technologies de l'information et de la communication font désormais partie intégrante de l'environnement professionnel des médecins. Elles offrent des possibilités d'exploitation des données et des connaissances difficilement imaginables il y a 15 ans à peine. En favorisant l'échange et le partage de documents médicaux, elles jouent un rôle important dans la coordination des soins. Elles contribuent, de façon générale, à l'amélioration de la qualité des soins en facilitant l'accès, sans perte de temps, aux données nécessaires à la prise de décision et à la continuité de la prise en charge. L'informatisation de la pratique médicale apporte, enfin, les moyens de dégager du temps pour l'écoute et les soins aux patients. [d'après le résumé d'auteur]

Sites web

CNIL : Commission Nationale Informatique et Liberté. **Le RGPD appliqué au secteur de la santé.**

<https://www.cnil.fr/fr/le-rgpd-applique-au-secteur-de-la-sante>

Le règlement européen sur la protection des données poursuit notamment comme objectifs de renforcer les droits des personnes et de responsabiliser les acteurs. Qu'en est-il du traitement des données de santé à caractère personnel dans ce cadre nouveau ? [présentation]



CNIL. **Applications mobiles en santé et protection des données personnelles : Les questions à se poser.** 2018.

<https://www.cnil.fr/fr/applications-mobiles-en-sante-et-protection-des-donnees-personnelles-les-questions-se-poser>



L'ASIP Santé : Agence nationale des systèmes d'information partagés de santé.

<http://esante.gouv.fr/>

L'ASIP Santé est l'agence française de la santé numérique. Elle assure trois missions complémentaires : créer les conditions de l'essor de la e-santé ; conduire des projets

d'envergure nationale ; déployer les usages en soutenant l'innovation [d'après présentation]

MSSANTE.

<https://www.mssante.fr/home>

MSSanté est un système de messageries électroniques réservé aux professionnels de santé. Le système MSSanté consiste en un « espace de confiance » que peuvent intégrer des opérateurs de messageries (établissement de santé, éditeur de logiciel, administration...) pour sécuriser le service de messagerie électronique qu'ils proposent aux professionnels de santé. Les messageries de l'Espace de Confiance MSSanté intègrent également l'accès à un annuaire commun et certifié de l'ensemble des professionnels de santé. [présentation]



Vidéos

AUGU Magali. **Les professionnels de santé sont-ils concernés par le RGPD ?** MACSF, 2018, 2min35.

<https://www.youtube.com/watch?v=vgCn9cX74yM>

Le RGPD (Règlement général sur la protection des données) s'applique à toute organisation publique ou privée traitant des données personnelles, étant établie au sein de l'union européenne ou ciblant des résidents de l'union européenne. Quelles sont les conséquences du RGPD pour les professionnels de santé ? De quelle manière sont-ils concernés ? [résumé d'éditeur]

BENZEKRI Abdelmalek, CERISEY Catherine, EON Florence, MEDINA Manel, FERRARI Yann. **La confidentialité des données de santé à l'épreuve des activités de e-santé.** EsanteTV. 2015. 67mn.

<https://www.youtube.com/watch?v=h1g2nbLS5Ds>

Qui dit e-santé dit partage de grandes masses de données personnelles, à l'initiative souvent des individus eux-mêmes. Or, dans un contexte internationalisé où le marché est dominé par de grands industriels, comment garantir la sécurité et la confidentialité de ces données ? Comment adapter le cadre réglementaire pour concilier innovation et protection des citoyens ? Nos intervenants ont débattu de cet enjeu notamment vis-à-vis des attentes des patients. [résumé d'éditeur]

GISSOT Claude, BACRY Emmanuel. **Big Data en santé : quels usages, quels bénéfices ?** ESPACE DES SCIENCES 2016. 1h55min.

<https://www.youtube.com/watch?v=Q7XLhIQs2tw>

Croiser des données massives grâce à des techniques innovantes, tel est le défi du Big Data. Dans le domaine de la santé, l'utilisation de ces données soulève des questions techniques, éthiques et socio-économiques. Pour mieux cerner les enjeux de ce partage de données sensibles pour chacun d'entre nous, cette conférence propose de faire le point sur les travaux et réflexions avec un expert en charge du sujet dans l'Assurance Maladie et un chercheur qui expliquera l'intérêt du rapprochement entre l'École polytechnique et la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (Cnamts). [résumé d'éditeur]

LE QUERE Ronan, LE NEN Charlotte. Webinar **RGPD & Données de santé.** Interaction Healthcare, 2018 1h05min.

<https://www.youtube.com/watch?v=-JIELWDDnN0>

Textes officiels

Arrêté du 11 juin 2018 portant approbation du référentiel d'accréditation des organismes de certification et du référentiel de certification pour l'hébergement de données de santé à caractère personnel.

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000037116528

Arrêté du 30 octobre 2017 relatif aux modalités de signalement et de traitement des incidents graves de sécurité des systèmes d'information.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000035986261&dateTexte=&categorieLien=id>

Décret n° 2016-1871 du 26 décembre 2016 relatif au traitement de données à caractère personnel dénommé 'système national des données de santé'.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033702840&dateTexte=&categorieLien=id>

Décret n° 2018-137 du 26 février 2018 relatif à l'hébergement de données de santé à caractère personnel.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036650041&dateTexte=&categorieLien=id>

Décret n° 2018-173 du 9 mars 2018 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif à l'activité et à la consommation de soins dans les établissements ou services médico-sociaux.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2018/3/9/SSAS1726310D/jo/texte>

Décret n° 2018-383 du 23 mai 2018 autorisant les traitements de données à caractère personnel relatifs au suivi des personnes en soins psychiatriques sans consentement.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036936873&dateTexte=&categorieLien=id>

Décret n° 2018-466 du 11 juin 2018 modifiant le décret n° 2017-351 du 20 mars 2017 portant création du traitement de données à caractère personnel dénommé « portail numérique des droits sociaux ».

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2018/6/11/SSAS1811262D/jo/texte>

Décret n° 2018-687 du 1er août 2018 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2018/8/1/JUSC1815709D/jo/texte>

Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2018/6/20/JUSC1732261L/jo/texte>

Recherche effectuée par Cécile Bourgois, Documentaliste - CH Sainte-Marie Privas, Béatrice Gautier, Documentaliste – CESAME Angers, Céline Lohézic, Documentaliste – CH de Blain, Catherine Roux-Baillet, Documentaliste – CH Buëch-Durance, Sandrine Valette, Documentaliste – Centre psychothérapique de l'Ain



Vous êtes libre de reproduire, distribuer et communiquer ce document, selon les conditions suivantes : **Paternité** (vous devez citer Ascodocpsy comme auteur original) – Pas d'utilisation commerciale – Pas de modification

